Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du Domaine Public - Attribution de subventions

- *M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :* Des manifestations commerciales de forte notoriété se déroulent sur le domaine public:
 - > Braderie d'été, les vendredi 4 et samedi 5 juillet 2008, au centre-ville de Besançon,
 - > Troc des Chaprais, le samedi 13 septembre 2008, quartier des Chaprais,
 - > Braderie d'automne, les vendredi 24 et samedi 25 octobre 2008, au centre-ville de Besançon,
- ➤ Extension du marché du samedi aux producteurs Bio les 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 13 septembre et 11 octobre.
- Réalisation de marchés paysans du soir de 18 h à 22 h, square Bouchot à Battant les vendredis 16 et 30 mai, 13 et 27 juin, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août et 5 septembre.

Par ailleurs, certaines actions, portées par des associations de commerçants ou d'artisans font appel au soutien financier de la Ville de Besançon.

I - Manifestations appelant redevances

A) Braderies et troc

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations ne se fait pas à titre gratuit, aussi est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, en reconduisant la redevance forfaitaire fixée en 2005 par le Conseil Municipal du 31 mars 2005.

Cette redevance sera encaissée à l'issue de chaque manifestation, au moyen d'un titre de recette qui sera émis par le service occupation du domaine public, à savoir : 9 900 € pour la braderie d'été 2008, 6 098 € pour la braderie d'automne 2008 et 150 € pour le troc des Chaprais 2008.

Une convention sera passée avec chacune des associations organisatrices qui règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, et sera rédigée préalablement à l'organisation desdites manifestations.

B) Intégration de producteurs bio dans le marché du samedi

Après avis favorable de la commission paritaire des foires et marché, la Ville, en 2007, a autorisé l'intégration de producteurs Bio dans certains marchés de plein air du samedi matin, la tenue de cet évènement venant en appoint du marché du samedi renforçant ainsi son attractivité et plus généralement celle du centre-ville.

L'Association Interbio sera partenaire du service Foires et marchés pour réaliser cette extension pour la 2^{ème} année consécutive les 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 13 septembre, 11 octobre 2008.

L'ambition est de rendre pérenne cette intégration des producteurs bio dès 2009, en conformité avec les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Besançon.

Les droits de place seront perçus auprès de chaque participant par les placiers aux tarifs des foires et marchés adoptés chaque année par l'assemblée communale et matérialisés par arrêté.

C) Marchés paysans

Dans le cadre du groupe technique piloté par la Ville visant à la redynamisation économique du quartier de Battant, et dans le cadre de l'Agenda 21 mettant en valeur l'intérêt de la promotion des circuits courts de production, le partenariat mené en 2007 avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a vu la réalisation de marchés paysans du soir deux vendredis par mois dans l'enceinte du square Bouchot.

Cette expérience s'est traduite par un très grand succès ; en effet, les consommateurs ont marqué par leur fréquentation leur satisfaction de trouver des produits authentiques sans intermédiaires, les habitants, les commerçants et artisans du quartier ont apprécié quant à eux la dynamique positive de ces animations.

L'ambition pour 2008 est d'amplifier cette valorisation des circuits courts avec la réalisation de 9 marchés paysans les vendredis 16 et 30 mai, 13 et 27 juin, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août et le 5 septembre, avec pour ambition que ces manifestations soient reconduites les prochaines années, et qu'un pôle de producteurs paysans puisse être intégré rapidement au marché du samedi place de la Révolution en alternance avec les producteurs bio.

Les droits de place seront facturés par titre de recette à la Chambre d'Agriculture du Doubs aux tarifs des foires et marchés adoptés chaque année par l'assemblée communale et matérialisés par arrêté.

Outre ces manifestations qui ne demandent pas de soutien financier, mais un soutien logistique parfois important, certaines associations souhaitent poursuivre ou reconduire les actions engagées les années précédentes, éventuellement en créer de nouvelles, en demandant une participation financière de la Ville de Besançon à leur budget de fonctionnement.

II - Manifestations demandant le soutien financier de la Ville de Besançon

Il s'agit d'actions engagées par des associations d'artisans ou de commerçants ou par un groupement interprofessionnel.

A) Associations reconduisant leurs actions

Il s'agit:

- soit de manifestations de forte notoriété, inscrites dans les calendriers depuis plusieurs années, pour lesquelles il est demandé la reconduction du soutien 2007 à savoir, le troc et Noël des Chaprais (8 500 €), Alimenterre (2 000 €), marché de Noël solidaire (15 600 €), Marché de bijoux (4 000 €), journées des métiers d'art (1 500 €), intégration de producteurs bios dans les marchés du samedi (2 000 €)
- soit de manifestations à valeur ajoutée certaine pour les associations à savoir Noël dans les quartiers de Saint-Claude ou Chaprais (2 000 € pour chacune des associations).

Si ces actions sont désormais inscrites dans les agendas annuels, certaines associations ou groupement développent de nouvelles actions.

B) Actions nouvelles

A l'image de l'Association «Commerce et Artisanat aux Chaprais», qui a su faire de son troc une animation attractive et valorisante, l'Association des Commerçants du quartier Saint-Claude souhaite organiser une braderie dans les rues de son quartier vendredi 6 et samedi 7 juin 2008 et demande un soutien de 2 000 €.

Comme la manifestation référente, celle-ci fera l'objet d'un conventionnement entre les parties.

Quant au Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté, il souhaite organiser le 50^{ème} anniversaire de l'AOC Comté à l'occasion des Terroirs Gourmands de septembre 2008, avec de multiples animations tout au long des 4 jours et en parallèle organisera à cette période, un congrès national des appellations contrôlées fromagères au Kursaal de Besançon et sollicite pour ce faire un soutien de 5 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, avec les associations concernées, ainsi que tous les autres actes y afférents,
 - d'encaisser en recettes, les sommes relatives à ces manifestations,
 - de verser une subvention de :
 - o 10 500 € pour l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais», 17 600 € pour Récidev (Alimenterre 2 000 €, marché de Noël solidaire 15 600 €), 4 000 € pour l'association des commerçants du quartier Saint-Claude, 5 500 € pour l'association des métiers d'art en Franche-Comté, 2 000 € pour l'association Interbio,
 - o 5 000 € pour le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté.

En cas d'accord, ces sommes d'un montant global de 44 600 € seront prélevées sur le chapitre 65.91.6574.30200 inscrit au budget primitif 2008.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.